

AVIS PUBLIC

PUBLIC NOTICE

RAPPORT FINANCIER 2024

2024 FINANCIAL REPORT

Communautaire George-McLeish.

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de PUBLIC NOTICE is hereby given that, in accordance with l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, le rapport the provisions of Article 105.1 of the Cities and Towns Act, financier de la trésorière ainsi que le rapport du vérificateur the Treasurer's financial report as well as the external externe pour l'exercice financier terminé le 31 décembre auditor's report for the fiscal year ending December 31, 2024 seront déposés lors de la séance ordinaire du conseil, 2024, will be tabled at the regular sitting of Council to be qui se tiendra le 17 juin 2025, à 19h, au Centre held on June 17, 2025, at 7:00 p.m., at the George-McLeish Community Centre.

Donné à Senneville, le 11 juin 2025.

Given in Senneville, June 11, 2025.

Original signé / Original signed

Hamlyne Guirand Greffière | Clerk

CERTIFICAT DE PUBLICATION DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2024

Je, soussignée, Hamlyne Guirand, greffière de la municipalité du Village de Senneville, certifie que l'avis public cidessus a été affiché à l'hôtel de ville ainsi que sur le site internet de la municipalité.

SENNEVILLE, le 11 juin 2025.

Original signé / Original signed

Hamlyne Guirand, Greffière | Clerk